

IMMOBILIER • FAMILLE • ENTREPRISE
POUR RÉSOUDRE UN CONFLIT...

PENSEZ MÉDIATION !

UN PROBLÈME DE DIVORCE OU DE SÉPARATION ?

UN BLOCAGE DANS UNE SUCCESSION OU DANS UNE INDIVISION ?

DES DIFFICULTÉS ENTRE ASSOCIÉS ?

AVEC LES CLIENTS ET/OU FOURNISSEURS DE VOTRE ENTREPRISE ?

AVEC UN PROFESSIONNEL OU UN PRESTATAIRE ?

DES DIFFICULTÉS ENTRE VENDEURS ET/OU ACQUÉREURS D'UN BIEN
IMMOBILIER ?

DES SOUCIS DANS LE CADRE D'UNE CESSION DE PARTS SOCIALES ?

DES PROBLÈMES DE VOISINAGE, DE COPROPRIÉTÉ ?

DES PROBLÈMES LOCATIFS ?

**SI VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS SUR LA MÉDIATION NOTARIALE,
DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE NOTAIRE.**

SPÉCIALEMENT FORMÉ À LA MÉDIATION, LE MÉDIATEUR ISSU DE LA PROFESSION DE NOTAIRE
EST UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR RÉSOUDRE DES CONFLITS PAR LA MÉDIATION.